

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

**SEANCE DU 6 OCTOBRE 2017**

**DATE DE CONVOCATION** : 29 septembre 2017

**NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS** : 19

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 18

**NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS** : 16

L'an deux mil dix-sept, le six du mois de octobre, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

Mme Bénédicte GAUDIN, Mme Béatrice MECHIN, Alain FAGAT, M. Jean-Charles BREVET, M. Cédric VARY, adjoints ;

- Mme Annie PODEUR, Mme Isabelle GAUBERT, M. Jean-Luc MAHÉ, M. Pascal MARGOT, Mme Ginette ALBERT, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, Mme Anne LAHAY Mme Pauline MAGALHAES, M. Bruno ANDRÉ, Pierre ROUSSEAU, conseillers.

**Absents** :

- M. Damien BURY
- M. Christian ROUSSEAU

**Désignation du secrétaire de séance** : M. Alain Fagat

**Assistait en outre à la réunion** : Mme Hélène DELPRAT, Directrice des services.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 8 septembre 2017** : Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2017.085 – ALAE – RAPPORT D'ACTIVITE - BILAN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ETE**

M. le Maire est heureux d'accueillir ce soir la coordination de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) qui intervient sur les temps périscolaires et extrascolaires de la commune de La Possonnière. Il rappelle que l'ALAE est géré conjointement par la mairie et la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Maine-et-Loire.

Il laisse la parole à Maël MESSAOUDI, coordinateur de l'ALAE, pour faire le point sur les actions qui ont lieu au cours de l'été à destination des enfants et des jeunes.

Pour accueillir les enfants au cours de l'été, l'ALAE comprend une équipe de nombreux animateurs de la commune et de la FOL, originaires de La Possonnière et des environs.

Le fonctionnement des inscriptions est assez souple, les familles pouvant inscrire leurs enfants aux différentes activités jusqu'à 3 jours à l'avance.

Les fréquentations des vacances scolaires sont variables selon les périodes avec un accueil de 78 enfants en moyenne par jour en juillet et 86 en août.

61 % des enfants utilisant les services de l'accueil des vacances résident sur la commune, 16 % viennent de Saint-Georges-sur-Loire et 16 % de Savennières.

Sur la période des vacances scolaires, les camps se sont fortement développés depuis 2009 et ont vu partir 176 enfants cette année. En effet, les camps étant planifiés très longtemps à l'avance, la communication aux familles dès janvier facilite les inscriptions. Les 14-17 ans ont notamment pu participer à un camp en Espagne, autofinancé par des projets organisés par les jeunes tels que le service au repas des Sages, ramenant le coût de l'inscription à 183 € pour 6 jours. Un nouveau projet d'autofinancement est en cours et les jeunes recherchent dans les semaines à venir des activités auxquelles ils pourraient participer pour financer leurs projets (ex : service à des repas, etc.). Une sortie au Parc Astérix sera organisée à la Toussaint.

Le club des 10-13 ans a accueilli 56 enfants qui ont participé à des activités sportives, manuelles ou des sorties très variées (bubble foot...). Le bar associatif des 14-17 ans a proposé entre autres un accompagnement à la recherche de jobs d'été et stages (y compris des stages BAFA au sein même de l'ALAE). Les sorties ont généralement une visée pédagogique, tout en restant basées sur les attentes et envies des jeunes.

Le bilan pédagogique de l'accueil de loisirs des enfants en été est très positif en termes d'autonomie, d'épanouissement et de vie en collectivité. En outre, aucun accident n'est à déplorer et l'inspection des services de l'Etat (Jeunesse et sport) n'a soulevé aucune observation particulière.

M. le Maire remercie Maël pour son intervention. Le Conseil Municipal félicite le service pour la qualité de son accueil.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :**  
**-PREND ACTE de ces informations.**

#### **2017.086 – AFFAIRES COMMUNALES – SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX, DES COMMISSIONS ET DES PROJETS.**

M. le Maire laisse la parole aux responsables des commissions pour faire un point sur l'état d'avancement des dossiers.

#### **Cœur de village : Maison de santé**

M. le Maire fait état des contacts qu'il a eu avec les communes voisines au sujet de la création d'une Maison de santé. Un rendez-vous avec les maires de Savennières, Rochefort, Denée, Béhuard, Saint Aubin de Luigné (Val du Layon) et Mozé sur Louet a été pris la semaine prochaine.

Monsieur le Maire accompagné des professionnels de santé de la commune a assisté à une réunion de présentation des Maisons de Santé des Professions Libérales (MSPL). Cette présentation a mis en évidence les éléments suivants : la constitution d'une Maison de santé est basée avant tout sur la volonté de professionnels de santé de travailler ensemble sur un territoire. Une Maison de santé comprend au minimum 3 médecins et 1 infirmière. Le point important est qu'un projet de Maison de santé peut tout à fait se monter à l'échelle de plusieurs communes, et pas forcément dans un seul et unique bâtiment (« maison médicale »), il convient de réfléchir à un projet entre professionnels de santé sur un territoire : ce projet de Maison de santé est d'ailleurs une condition sine qua non pour obtenir une aide financière de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

#### **Communication : Jardins en balade**

Mme Emmanuelle ROUSSEAU, conseillère déléguée à la communication, rappelle que la manifestation des jardins en balade a eu lieu les 15-16-17 septembre. Elle dresse le bilan de cet évènement.

La commission se félicite d'une belle réussite pour un premier évènement. Les Jardins en balade ont attiré de 50 à 100 visiteurs par jour. Différentes améliorations seront à apporter,

notamment l'édition d'un plan des sites à visiter. De plus, le fait que cette manifestation était organisée le même jour que les journées du Patrimoine a pu avoir une incidence, difficile à mesurer. Dans l'ensemble, la commission a eu de bons retours et constate que les Jardins en balade ont créé du lien social.

### **Communication : projet histoire**

Mme Emmanuelle ROUSSEAU, conseillère déléguée à la communication, fait un point d'étape sur le projet histoire en vue de l'exposition qui se mettra en place du 15 octobre au 30 novembre sur quatre sites : la mairie, la médiathèque, le Ponton et le Théâtre. Elle précise que ces sites seront ouverts exceptionnellement pendant trois week-ends : les 14-15 octobre, 28-29 octobre et 11-12 novembre. Le vernissage aura lieu samedi 14 octobre à 16h.

### **Tourisme : bilan de la saison**

M. FAGAT, adjoint au développement, dresse un bilan de la saison touristique.

Sur le site du Port, la fréquentation a été stable par rapport à l'an passé compte-tenu d'une météo en dents de scie avec une fréquentation raisonnable du site hormis sur deux ou trois week-ends ou celui-ci était saturé.

Au niveau de la guinguette, la saison a été plutôt bonne avec un chiffre d'affaire stable par rapport à 2016.

La SARL les Tourbillons assure également la gestion du camping municipal qui a connu une fréquentation stable. Les chiffres sont les suivants : une recette de 13062 €, (12900 en 2016), 2 400 nuitées chiffre identique à l'année 2016 dont 670 nuitées dans le cadre de la Loire à Vélo (chiffre en baisse par rapport à l'année précédente 753), 520 enregistrements différents. L'équilibre est presque atteint avec un déficit d'exploitation de 800 € qui intègre la valorisation des services supports - administratifs et technique.

Le passeur de Loire a quant à lui enregistré 1 560 passages ; les balades en bateau Terre et Loire ont attiré 1 280 passagers.

M. FAGAT indique que sur le plan économique, le site du Port génère 8 emplois pendant 6 mois et des activités parallèles : fournisseurs locaux et circuits courts pour la guinguette.

Au niveau du jardin des kangourous, le parc a réalisé une très belle saison avec plus de 24 000 entrées. Le parc de l'Arche a ouvert avec une nouvelle activité de mini golf Géant.

### **Restaurant scolaire**

Une première réunion a eu lieu le 3 octobre au cours de laquelle le maître d'œuvre CUB a présenté son état des lieux du bâtiment existant et 3 scénarios de réhabilitation possibles.

Monsieur le Maire présente au Conseil les schémas correspondant aux 3 scénarios et indique que la commune rendra réponse la semaine prochaine au maître d'œuvre.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :**

**- PREND ACTE de ces informations.**

### **2017-087 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES – REFLEXION SUR LES COMPETENCES FACULTATIVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE (CCLLA)**

Monsieur le Maire et Madame GAUDIN ont participé à un séminaire de travail concernant les compétences facultatives de la CCLLA. Ce séminaire s'est tenu à La Possonnière le 30 septembre dernier. Monsieur le Maire et Madame GAUDIN rendent compte des orientations dégagées lors de cette journée. Le séminaire a abouti aux conclusions suivantes, sous réserve de validation ultérieure par les instances communautaires et les communes.

Il serait proposé que la CCLLA prenne les compétences suivantes :

- Petite Enfance
- ALSH (coordination uniquement)
- Diffusion culturelle
- Lecture publique
- Education musicale
- Transport scolaire vers piscines et accès aux piscines
- Equipements sportifs d'intérêt communautaire (notamment à proximité des collèges)
- Soutien aux sportifs de haut niveau et à certaines manifestations sportives d'envergure nationale
- CLIC

Toutes ces propositions de prises de compétences devront être chiffrées et certains arbitrages restent à faire.

En revanche, la CCLLA ne prendra pas les compétences Jeunesse, soutien aux associations sportives, équipements sportifs ne répondant pas aux critères d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal relève qu'en matière de petite enfance, la question de l'articulation entre la CCLLA et le SIRG sera posée.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE de ces informations.**

#### **2017.088 – AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°565 DANS LE SECTEUR DES GUIGNIERS**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce dernier a saisi l'opportunité en décembre dernier d'acquérir un peu plus de 1 800 mètres carrés dans la zone Ub 4 du Plan Local d'Urbanisme.

Il rappelle également que cette zone comporte une Orientation d'Aménagement et de Programmation prévoyant la création de douze logements dont un tiers de logements à caractère sociaux.

Lors du premier trimestre 2017, des contacts ont été pris avec le reste des propriétaires de la zone Ub4 pour leur présenter le projet et échanger avec eux sur l'acquisition de leur terrain.

M. le Maire indique avoir reçu les informations concernant le propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°565 et informe le Conseil Municipal des conditions de cette acquisition. Le prix d'acquisition de cette parcelle sera fixé par le juge des tutelles sur la base de deux estimations établies par des professionnels de l'immobilier. Les estimations étant conformes à celle de la commune, il est aujourd'hui possible de procéder à l'acquisition de cette parcelle.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conditions d'acquisition de cette parcelle visées en comité de direction et en bureau :

- Parcelle cadastrée section A n°565.
- Surface cadastrale de 610 m<sup>2</sup>.
- Prix d'acquisition de 10.00 € le m<sup>2</sup>.
- Frais de bornage éventuel et d'actes notariés à la charge de la Commune de La Possonnière.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ces modalités d'acquisition, de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à l'acquisition de ce bien.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** les modalités d'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°565 décrites ci-dessus.
- **AUTORISE M. le Maire** à engager toutes démarches afférentes à cette affaire et à signer tout document y afférent.
- **DIT** que le dossier sera confié à Me GIRAUDEAU à Saint Georges sur Loire.

**2017.089 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°6**

Mme GAUDIN, adjointe aux finances, indique qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative au budget de la commune, décision visée en bureau pour prendre en compte des modifications comme suit.

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
c/ 165 - Retour de caution	+ 316.00 €	Dépôt de caution	+ 316.00 €
Total	+ 316.00 €	Total	+ 316.00 €
Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Op° 85 c/21571 – Matériel voirie - Tondeuse	+ 1 700.00 €		
Op° 157 c/2183 – Hôtel de ville - Serveur	+ 1 500.00 €		
Op° 168 c/21318 – Eglise – Sacristie (2 <sup>ème</sup> facture)	+ 800.00 €		
Chp 020 – Dépenses imprévues	- 4 000.00		
Total	0.00	Total	0.00

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°6 du budget principal telle qu'elle vient de lui être présentée.

**2017-090 – SIEMML – DEPLACEMENT D'UN MAT D'ECLAIRAGE DU STADE – EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE – ENGAGEMENT DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE**

Afin de permettre l'extension du restaurant scolaire, Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de faire déplacer par le SIEMML un mât d'éclairage du stade. Le SIEMML sollicite de la commune le versement d'un fonds de concours d'un montant de 15 645.65 €. Cette somme est prévue dans le cadre de l'opération Restaurant scolaire et sera à inscrire au Budget de l'année 2018.

Il présente la proposition du SIEMML :

- Prestation : Déplacement d'un mât d'éclairage du stade. Opération n° 247.17.02
- Montant de la dépense : 20 860.86 € Net de taxe.
- Taux du fonds de concours : 75%.
- Montant du fond de concours à verser au SIEMML : 15 645.65 € net de taxe.

M. le Maire propose donc de bien vouloir accepter la proposition du SIEMML sur cette opération.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE de verser au SIEMML un fonds de concours d'un montant de 15 645.65 € représentant 75 % de l'opération EP247-17-02 d'un montant de 20 860.86 €.**

### **2017-091 - JOURNEE CITOYENNE 2018**

Madame GAUDIN rappelle que la commission SAP s'interroge sur la mise en place d'une JC depuis quelques temps. Elle propose finalement la mise en place de cette grande journée le 26 mai 2018 mais sous une certaine forme qui est présentée au Conseil Municipal ce soir.

Madame GAUDIN rappelle ce qu'est une journée citoyenne ? Un site internet lui est spécifiquement consacré. « Chaque année, durant une journée, les habitants d'une commune ou d'un quartier se mobilisent bénévolement pour réaliser ensemble des projets qu'ils ont eux-mêmes proposés dans des lieux symboliques utiles à tous. »

La commune se place dans un rôle d'accompagnant, c'est l'implication des habitants, en amont et pendant la Journée citoyenne, qui donne toute sa valeur à une Journée citoyenne. Le choix du ou des chantiers résulte d'une collaboration entre les habitants/les associations/les entreprises ainsi que les élus et les services communaux.

L'idée est de créer du lien entre les habitants mais aussi avec les élus et les services. Créer du lien entre les quartiers et mettre en avant des valeurs d'entraide, solidarité, partage de savoirs faire et respect de l'espace public.

Les grands principes de la Journée citoyenne afin de garantir l'esprit, la réussite de la Journée citoyenne peuvent être résumés ainsi :

- Impliquer les citoyens pendant et en amont des projets, les laisser choisir le ou les chantiers, être à l'écoute et si besoin leur donner des idées.
- Impliquer l'ensemble des habitants dans une perspective intergénérationnelle.
- Impliquer les élus : le conseil municipal doit piloter ce projet
- Valoriser l'ensemble des participants : agents techniques, associations, artisans et habitants
- Permettre l'appropriation par tous du bien commun.
- Favoriser la bonne humeur et la convivialité, notamment par l'organisation d'un temps de convivialité (repas, apéritif...).

Deux étudiants du lycée du Fresne seront associés à l'organisation de cette journée.

La commission profitera, si le Conseil Municipal donne son accord pour soutenir la commission dans l'organisation de cette manifestation, du bilan public de mi-mandat pour annoncer cette journée, en expliquer l'état d'esprit et repérer quelques pilotes de quartier.

Une seconde réunion, prévue le 16 décembre permettra de lister les différents chantiers proposés par les habitants.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :**

- **PREND ACTE de ces informations.**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Décisions du Maire sur délégation du Conseil Municipal**

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### **Droit de préemption concernant les biens suivants :**

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- Un bien bâti au 17 Route de l'Alleud et le Tertre Huet

- Un bien bâti au 6 Rue de la Mairie.
- Un bien non bâti au 3 Allée Jacques Brel.

Programmation des dates de début d'année 2018 (Vœux du Maire, vœux au personnel et Conseils municipaux)

Vendredi 10 novembre	Conseil Municipal
Vendredi 8 décembre	Conseil Municipal privé
Vendredi 15 décembre	Conseil Municipal (budget)
(Vendredi 12 janvier	Conseil Municipal en cas de nécessité)
<b>Vendredi 19 janvier</b>	<b>Vœux du Maire au personnel</b>
<b>Samedi 20 janvier</b>	<b>Vœux du Maire / Accueil nouveaux habitants / Bébés</b>
Vendredi 2 février	Conseil Municipal
Vendredi 16 mars	Conseil Municipal
<b>Samedi 17 mars</b>	<b>Repas des Sages</b>
Vendredi 20 avril	Conseil Municipal
Vendredi 1 <sup>er</sup> juin	Conseil Municipal
Vendredi 6 juillet	Conseil Municipal
Vendredi 7 septembre	Conseil Municipal

**Tour de table :**

M. Jacques GENEVOIS :

SAITS : La DREAL doit organiser une réunion publique sur la commune.

Ste Barbe : Elle aura lieu le 9 décembre.

Fête du port : Le thème retenu pour 2018 sera « les Gaulois ».

Faits divers : la commune n'a pas reçu d'informations concernant les incidents de la semaine passée. S'agissant de l'affaire de l'expédition punitive, les jeunes impliqués ont été condamnés à 8 000 € d'amende et 1 an de prison avec sursis.

M. Cédric VARY :

CME : Les élections auront lieu le 18/10.

Noël ensemble : le 16/12.

Mme Pauline MAGALHAES :

Basket le 11/11

Mme Emmanuelle ROUSSEAU :

Rédaction du prochain Posson : les élus sont invités à transmettre les articles qu'ils souhaitent diffuser.

Eglise : Mmes ROUSSEAU et PODEUR ont rencontré le nouveau prêtre de la commune.

M. Jean-Luc MAHE :

Villages en scène : le 1<sup>er</sup> spectacle a eu lieu.

Rencontres matinales de La Lyre : reprennent le 20/10.

AG de Spirale

Médiathèque : soirée pyjama

M. Pascal MARGOT :

Sport : le BAB (club de basket de Brissac) a gagné ses deux premiers matchs.

**Heure de fin du Conseil Municipal : 23h10**  
Prochain Conseil Municipal 10 novembre à 20h30